

Impôt sur le revenu—Loi

suffisamment en agriculture pour savoir que nos exploitations agricoles sont loin d'avoir atteint leur pleine productivité. Nous pouvons produire toute l'énergie requise pour alimenter ces appareils sans entamer le moindre de notre productivité actuelle.

Les alambics ont disparu, mais les forces policières les avaient acceptés, et elles aimeraient bien être dispensées de l'obligation de fouiller les fourrés et les bois à la recherche des alambics, car la moitié des habitants des Prairies ont importé ce procédé d'Europe et pourrait encore l'utiliser au Canada. Un pour cent des ménagères continuent de se servir d'alambics à la maison. Elles les appellent d'un autre nom, mais ce sont toujours des alambics.

Je fais simplement remarquer que toutes ces choses, qu'il s'agisse d'alambics, d'éoliennes, de thermopompes, de récupérateurs de chaleur des eaux usées évacuées de la maison, ou de n'importe quel autre dispositif, produiront de l'énergie et contribueront à réduire la consommation de nos ressources non renouvelables.

Je me permettrai d'insister sur ce dernier point. Nous savons maintenant, à la suite de travaux de recherche effectués à l'Université de la Saskatchewan, qu'une modification d'environ \$100 au chauffe-eau domestique permettra d'économiser de \$100 à \$150 par année. Il n'en coûtera que \$100 pour réaliser une telle économie annuelle. Le Conseil de recherches de la Saskatchewan a publié les fruits de cette recherche sous forme de diagramme, mais il n'y a pas encore une seule province au Canada à part la Saskatchewan qui autorise cette modification.

Chaque fois que l'on prend une douche ou un bain et que cette eau chaude est rejetée à l'égoût, on gaspille de l'argent et de l'énergie. Par un simple dispositif, en faisant passer l'eau usée au contact du réservoir à eau, en récupérant la chaleur avant de la rejeter à l'égoût, on peut économiser de \$100 à \$150 par année. On peut économiser \$150 grâce à un simple raccordement de tuyaux. Il faudrait faire remarquer à chaque province qu'il y a là une économie à réaliser. On devrait leur demander pourquoi elles ont un règlement interdisant d'exploiter ces eaux usées que l'on appelle eaux «grises» pour produire de l'énergie thermique.

Je crois que j'en ai suffisamment dit pour que l'on comprenne qu'il existe un nombre considérable de techniques simples qui sont soit économiquement sûres, soit marginales et que non seulement le gouvernement ne perdrait rien à fournir les stimulants au lieu de recourir à ces mesures insuffisantes, mais qu'il pourrait y gagner des milliards de dollars à longue échéance.

Je pense qu'il me reste encore cinq minutes mais je veux les consacrer à un dernier plaidoyer. Ce que j'ai dit n'a rien de nouveau pour de nombreux Canadiens. Le Canada est un chef de file aujourd'hui pour ses connaissances relatives à l'utilisation de la biomasse. Partout où vous pouvez faire pousser des arbres, vous pouvez produire sept fois l'énergie dont le monde entier a besoin et cela, sans effort. Le Canada est au premier rang à cet égard, mais que faisons-nous au juste? Offrons-nous des subventions? Lorsque vous donnez des subventions aux scientifiques, ils passent quatre, dix ou même vingt ans à mettre au point le moindre détail avant de passer à l'étape suivante.

Je me souviens qu'en 1972 ou 1973, je ne sais plus très bien en quelle année au juste, j'avais demandé au ministre de l'Agriculture s'il avait entendu parler de la biomasse. Comme il me répondait que non, j'ai alors interrogé le ministre de l'Énergie. L'Université du Manitoba cherche depuis des années à obtenir une subvention de \$4,000 pour prouver qu'on peut obtenir des quantités considérables de nourriture et d'énergie à partir d'une certaine plante aquatique qui pousse dans le fond des cours d'eau tempérée—c'est-à-dire les algues. Après avoir insisté pendant deux ou trois ans, l'Université du Manitoba a fini par obtenir cette subvention. Que font les hommes de science en ce moment? Ils sont occupés à cultiver ces algues; ils comptent poursuivre leur tâche jusqu'à la fin des temps, dans le but de découvrir laquelle de ces plantes aquatiques est la plus prolifique. Tout cela est très bien. Je veux simplement expliquer que le gouvernement devrait agir un peu plus rapidement compte tenu de la situation actuelle. S'il nous est possible d'encourager nos hommes de science à exploiter cette idée au point de pouvoir produire des protéines ou de l'énergie, nous ne devrions pas hésiter.

En deuxième lieu, le gouvernement du Canada et l'Ontario Research Foundation s'étaient concertés, il y a bien des années de cela, en vue de perfectionner la technique d'utilisation des déchets d'une tour d'habitation en vue du refroidissement de l'immeuble et même de son chauffage quasi intégral. Cette idée est exploitée en Ontario depuis près d'une dizaine d'années.

Quand j'ai demandé au ministre, il y a sept ans de cela, s'il voulait bien en parler aux Canadiens, et mettre tout le monde au courant, il a répondu ceci: «Certainement pas! Dites-le leur vous-même, car je n'ai nullement l'intention de le faire!» Il s'y refusait car il craignait que ses concitoyens n'apprécient pas le fait qu'on se serve de la chaleur de l'eau pour chauffer toute une maison. Son attitude a vivement déçu beaucoup d'hommes de science et d'Ontariens à l'esprit pratique, et même le Conseil national de recherche. Le gouvernement ne voulait pas faire part aux citoyens des résultats de nos travaux. Aucun brevet n'a été accordé pour cette idée.

Par conséquent, j'invite le ministre à bien vouloir étudier cette proposition. Je ne veux nullement créer des ennuis politiques au gouvernement. A mon avis, ce serait tout à l'avantage de ce dernier s'il voulait bien se pencher sur ces questions et voir si j'ai tort ou raison. Il pourrait même augmenter de beaucoup ses recettes au titre de l'impôt et, en même temps, aider économiquement à la fois chacun des citoyens en particulier et le pays tout entier. Je vous remercie de votre attention.

M. Domm: Monsieur l'Orateur, monsieur le président, je m'adresse surtout au ministre des Finances qui regagne sa place. Après avoir soulevé la question plus tôt aujourd'hui et mentionné la page 33 du bill, qui concerne la comptabilité de caisse, la page 28, qui concerne la déduction minimum de 3 p. 100 pour inventaire, l'impôt sur les gains en capital puis les questions intéressant les agriculteurs et les autres secteurs de la société, j'en suis venu à la conclusion, pendant l'heure du dîner, que le gouvernement camouflait d'autres intentions derrière cette loi. Voyons les choses comme elles sont, au cours de la dernière campagne électorale, le gouvernement a pris certains engagements que nous espérons voir se matérialiser dans le budget, puis dans son programme énergétique et